Le petit Lentignois

JUILLET 2025

Votre bulletin d'informations municipales

Kermesse de l'école
Juin 2025

WWW.LENTIGNY.FR

ÉDITO

L'avenir des communes rurales ? Qui s'en soucie ? Sûrement pas les élites parisiennes ; pas plus les suprastructures administratives que sont les métropoles ou les agglomérations. Pourtant **les élus sont sur le terrain, ils font face aux urgences**, à l'entretien des chaussées, aux conflits de voisinage, tout en gérant les budgets qui ont subi de larges coupes depuis 10 ans.

À Lentigny, nous faisons les mêmes constats. Notre commune a grandi. Vite ! Trop vite, peut-être. Depuis plus de quinze ans, les jeunes actifs sont arrivés nombreux, et ne vivent pas la commune comme les anciens habitants. Ils la consomment, attendant les mêmes services qu'à la ville et s'investissent peu dans les diverses associations ou activités proposées. Les anciens sont perturbés par ces nouveaux modes de fonctionnement.

Une autre problématique : la fermeture totale des terrains constructibles commencent à produire ses effets négatifs. Le rythme d'arrivées de jeunes couples est pratiquement nul. Conjugué à la baisse de la natalité, cela entraîne la fermeture progressive de classes à l'école. À terme, le dynamisme communal sera aussi impacté ; une commune sans jeunes est une commune qui s'éteint.

Pourtant, **nous ne baissons pas les bras.** Nous avons construit des passerelles entre générations et des liens se retissent. Les générations se croisent, se parlent et s'apprécient. Par exemple, les élus du conseil municipal des enfants ont invité et reçu des anciens pour partager leurs histoires personnelles, professionnelles. La richesse des échanges laisse entrevoir des lendemains plus souriants.

Et maintenant ? Et demain ? Le poids de la technocratie continuera-t-il à peser sur les communes ? Les intercommunalités seront-elles de plus en plus présentes et les compétences communales disparaîtront-elles complètement ?

Sous couvert de rationalité, d'économies budgétaires, on vide de leur substance les communes. Un bilan honnête sur les réelles avancées en matière économique, écologique, social et autres compétences des agglos serait nécessaire.

Il est temps que nous reprenions notre destin en main. Il n'est pas question de revenir aux temps anciens mais, de laisser la liberté aux communes de choisir leur avenir. **Les élus de terrain connaissent leur territoire et ses richesses** culturelles, architecturales, agricoles et économiques. Il faut remettre de l'intelligence, de la proximité, du sens dans nos projets, pour prendre le plus grand soin de nos territoires.

Pour cela il est nécessaire d'interroger les règles d'agglomération. À quoi nous sert une gouvernance organisée autour du pôle urbain ? Quels liens veut-on mettre en place ? De quels besoins ont les communes rurales ? Qui demain entretiendra nos campagnes ? Quid du monde agricole ? Et tant d'autres sujets. À toutes ces questions il faudra répondre, s'engager dans des combats à côté de nos voisins ruraux. Il faudra du courage, de l'intelligence.

À Lentigny nous avons une histoire, une mémoire mais aussi un dynamisme et une capacité à faire ensemble. Osons construire notre avenir !

Le Maire et l'équipe municipale

Nous vous souhaitons de belles vacances d'été.

- **5 juillet - à partir de 16h30 près du stade de foot : Fête du Village (infos p. 13)**
- jusqu'au 31 juillet - Salle des Expositions : Exposition de Cécile Berchoux - Peinture
- du 4 au 17 août : fermeture Mairie et Agence postale et Médiathèque
- 16 août - 13h30 et 17h30 - Bourg de Lentigny : 13e Trophée Monique Lassaigne, puis 8e Bike and Run (infos p. 9)
- 30 août - 16h : Défilé des Classes en 5 dans le village (infos p. 9)
- 2 septembre - de 15h à 19h - Salle des Sports : Collecte de sang (infos p. 14)
- 5 septembre - 18h -Salle des Fêtes : inscriptions à l'école de musique MUSICOR (infos p. 12)
- 7 septembre : Marche du Jumelage (infos p. 13)
- 26/27/28 septembre - Place de la Mairie : la Brasserie ICSAS fête ses 10 ans
- 11 octobre - de 9h à 12h : Fête des Abeilles et de la Biodiversité - Place de la Mairie
- **JANVIER 2026 : FERMETURE DU RESEAU CUIVRE (infos p. 3)**

UN ÉCLAIRAGE LED POUR UN AVENIR PLUS ÉCONOME ET DURABLE

La maîtrise des dépenses énergétiques devient une priorité absolue dans le budget de la commune. Constitué encore en très grande majorité de lampes à vapeur de sodium, le parc de luminaires d'éclairage public a encore un potentiel d'économie très important.

Dans ce cadre, un remplacement des lampadaires les plus énergivores du village a été programmé dans quelques semaines, route de Villemontais (10 lampadaires) et rue des Vernes (6 lampadaires).

Parmi les différentes températures de couleurs installables, le choix s'est porté sur la plus chaude proposée (2200 K), afin de concilier, au mieux, les besoins des lentignois et la préservation de la faune nocturne.

En effet, lorsque l'éclairage est en route, en plus de contribuer au phénomène de pollution lumineuse, celui-ci a un impact important sur les êtres vivants, principalement les longueurs d'onde de la couleur bleue.

Réduire le spectre lumineux vers le rouge permet de limiter en partie cet impact.

Ce projet n'est qu'une étape. La municipalité espère que les équipes futures poursuivront cet effort dans les années à venir, afin d'aboutir à un parc d'éclairage public entièrement modernisé, économe et respectueux de la faune sauvage nocturne, si chère à nos campagnes.

PROJET AGRIVOLTAÏSME

Un **projet privé d'agrivoltaïsme est en cours d'étude** sur la commune, rue des Vernes en face de la centrale électrique. Cette technique consiste à poser des panneaux solaires pour une production électrique sur une prairie existante tout en continuant à avoir des animaux, en l'occurrence des bovins, qui paissent dessous.

Une réunion a déjà eu lieu avec les riverains pour une présentation du projet par l'entreprise. Une forte opposition s'est manifestée à cette occasion, un groupe d'opposants, armés d'arguments documentés, a constitué une association. **La commune, qui n'est pas en charge d'instruire un éventuel permis de construire** - cette prérogative relevant du Préfet - va être sollicitée, au cours de l'instruction du permis de construire, pour rendre un avis consultatif sur ce projet. La municipalité en train de collecter des données afin de rendre un avis argumenté dans les plus brefs délais. Le projet est consultable en Mairie.

UNE ANNÉE AU COEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Parmi les projets de l'année, nous avions souhaité organiser **des rencontres avec des anciens du village.**

Une première a eu lieu le 14 mars. Elle a permis d'échanger autour des métiers ; très à l'écoute, nous avons découvert des métiers que nous ne connaissions pas comme la bonneterie. Nous avons été étonnés d'apprendre que, déjà à cette époque, on pouvait changer de métier au cours de sa vie et aussi que, même si on aimait l'école et si on était un bon élève, on devait parfois y renoncer et partir travailler très jeune, les parents n'ayant pas l'argent nécessaire pour payer des études. À notre tour ensuite nous avons parlé de nos rêves professionnels.

Nous avons aussi entendu un témoignage intense, un souvenir d'enfance, de l'un des anciens à propos de la seconde guerre mondiale ; il nous a incités à tout faire pour que cela ne recommence pas ! Un moment plein d'émotion qui a clôturé cet échange.

Ces rencontres se sont poursuivies au cours des différentes cérémonies officielles auxquelles nous participons très activement. Après celle du 8 mai, un Monsieur nous a dit : *"c'est bien ce que vous faites, c'est beau ce que font les enfants"*.

Pour finir l'année, **le CME a été associé aux réflexions sur le projet "terrain d'aventure"**, nous avons fait des propositions et 4 d'entre nous ont participé à la "réunion des grands" autour de sa réalisation.

Le 18 juin, nous avons été invités, avec le CME de St Jean St Maurice, à St Martin la Sauveté, pour une journée de rencontre et d'échanges. Et nous avons fini l'année par un goûter amical avec les parents auxquels nous avons présenté un bilan de l'année.

Les enfants du CME

MOUSTIQUE TIGRE : LES BONS GESTES POUR VOUS PROTÉGER

Le « Moustique tigre », Aedes albopictus, est une espèce invasive particulièrement nuisible pour l'homme (il peut être vecteur de maladies) qui réapparaît chaque printemps et se développe jusqu'à l'automne. Très petit (<5mm), noir et blanc avec des grandes pattes rayées, silencieux, il pique principalement en début et fin de journée. La femelle pond ses œufs dans des réceptacles de petite taille où se trouve régulièrement de l'eau stagnante (coupelle, récupérateur d'eau de pluie, bâche, jouet, etc.).

Pour contrer le moustique tigre, trois recommandations simples et essentielles à mettre en œuvre : **RANGER, VIDER et COUVRIR** tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule !

Pour aller plus loin : https://agirmoustique.fr

« C'EST LE MOMENT »... DE REPÉRER ET DÉTRUIRE LES PIEDS D'AMBROISIE, AVANT LA POLLINISATION

Si vous repérez des plantes d'ambroisie, vous pouvez facilement les arracher et les jeter à la poubelle. Comme beaucoup de gens montrent des irritations de la peau après un contact avec la plante, il est préférable de porter des gants. Lorsque les plantes sont déjà en fleur, prenez soin de ne pas inhaler le pollen.

Il est important de signaler les plus grandes populations aux autorités locales. **Tout le monde peut participer à la lutte** en signalant tout présence d'ambroisie sur **www.signalement-ambroisie.fr**

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Le réseau cuivre permet d'accéder à de nombreux services tels que l'internet haut débit par ADSL, la télévision et la téléphonie fixe. Son propriétaire Orange va **fermer ce réseau en janvier prochain à Lentigny.**

Le réseau cuivre est remplacé sur la département de la Loire par une technologie de nouvelle génération : la fibre optique.

Si votre logement ou votre local d'activité n'est toujours pas connecté à la fibre, **comme 14% des bâtiments de la commune, vous devez effectuer les démarches pour éviter une coupure de vos services** en janvier.

LES DÉMARCHES PRENNENT DU TEMPS, ALORS N'ATTENDEZ PLUS !

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe, et/ou Internet, et/ou TV, et/ou autres usages spécifiques) après janvier 2026.

Avec déjà plus de 108 000 abonnés, **le réseau d'initiative publique, THD42®** témoigne de l'enthousiasme des habitants de la Loire pour un service de qualité et performant, même en milieu rural. Onze fournisseurs d'accès Internet proposent actuellement des offres de services grand public et plus de 170 autres aux entreprises.

Pionnier dans le déploiement d'un réseau d'initiative publique, le SIEL-TE et ses partenaires ont mis en place **un dispositif unique de pré-raccordement qui garantit une couverture numérique pour tous** : ce dispositif permet de raccorder gratuitement tous les logements jusqu'au 31 décembre 2025*.

**Recensés avant 2018. Les raccordements des nouvelles constructions dont le permis a été déposé après le 01/01/2019 sont soumis à un règlement forfaitaire*

Pour vérifier votre éligibilité et demander le raccordement : **https://eligibilite-ftth.thd42exploitation.fr**

Ou contactez **THD42 au 04 77 430 855,** ou bien votre opérateur.

RESTRICTIONS D'EAU ; POURSUIVONS NOS EFFORTS !

Dans le cadre des travaux de modernisation du barrage du Rouchain, qui a été vidangé cet automne, plusieurs mesures ont été mises en place par Roannaise de l'Eau afin d'assurer la continuité de la production d'eau potable. **La production d'eau potable du Roannais reste fragile**, notamment en raison de la prévision incertaine de reconstitution des stocks, très dépendante des conditions météorologiques.

Dans ce contexte, et afin de garantir un approvisionnement sécurisé en eau potable, Roannaise de l'Eau a sollicité une dérogation au débit de restitution de la rivière Le Renaison. Le Préfet de la Loire a donné son accord par un arrêté préfectoral, sous condition que **les 28 communes approvisionnées en eau** par les barrages de Renaison adoptent des mesures d'économie d'eau. Le village de Lentigny est donc concerné par ces restrictions.

Le barrage du Rouchain se remplit, **poursuivons nos efforts !**

Source photo : Roannaise de l'Eau

En tant que particulier, **je peux :**

- utiliser l'eau potable pour la consommation et l'hygiène
- utiliser l'eau potable pour arroser mon potager le soir de 20h à 8h
- utiliser l'eau potable pour l'abreuvement des animaux
- utiliser l'eau de pluie 24h/24 pour tous les autres usages
- laver ma voiture dans une station de lavage professionnelle
- finaliser la construction de ma piscine et la faire remplir par le professionnel pisciniste (valable uniquement pour les constructions neuves)

En tant que particulier, **je ne peux pas :**

- utiliser l'eau potable pour remettre à niveau ma piscine ou mon spa privé
- utiliser l'eau potable pour arroser mon potager en journée entre 8h et 20h
- utiliser l'eau potable pour arroser mes fleurs, ma pelouse et autres plantations
- utiliser l'eau potable pour laver ma voiture chez moi
- utiliser l'eau potable pour laver ma terrasse

Liste de restrictions non exhaustive.

Important : la durée d'application des restrictions reste indéterminée, en raison des conditions météorologiques imprévisibles. La durée de remplissage du barrage ne peut pas être calculée à l'avance.

Nous comptons sur votre engagement pour préserver nos ressources.

DES NOUVELLES DE LA BIB'

Cette année c'est Emmanuel BOLDRINI, Docteur en lettres, qui nous a accompagné pour un "printemps des poètes" un peu en retard sur les dates officielles mais qu'importe. Il nous a offert **un très bon moment à la rencontre des femmes poètes oubliées de la belle époque** : une belle rencontre qui n'a pas laissé indifférents nos nombreux lecteurs présents ce soir du 15 mai. Merci à lui.

"*Si vous n'aimez pas lire, c'est que vous n'avez pas trouvé le bon livre*" écrit JK ROWLING. Alors pour vous aider un peu, nous sommes allées dénicher pour vous à la librairie "Un Monde à Soi" quelques unes des nouveautés de ce premier trimestre, celles que nous avons aimés, et nous sommes aussi allées à la Médiathèque Départementale de la Loire à NEULISE renouveler notre fond de lecture (tout ça pour les grands mais aussi pour les petits), alors profitez de l'été, empruntez-les, lisez-les. À la rentrée nous pourrons échanger au p'tit café du samedi, ou à d'autres moments.

Pour la rentrée justement nous avons déjà invité Christian CHAVASSIEUX qui nous parlera, entre autres, de son dernier livre "SEREINE" (il est disponible dans nos rayons) et nous recevrons aussi Franck MARTIN, écrivain Lyonnais qui nous présentera son dernier titre "accepter le conflit pour adoucir sa vie" édité chez EYROLLES ; de quoi piquer notre curiosité. Nous vous communiquerons les dates en temps utile.

Cet été, la mairie sera fermée du 4 au 17 août, **nous prenons aussi nos congés pendant cette période** ; pensez à faire le plein fin juillet. Toute l'équipe de la Médiathèque vous souhaite un magnifique été .

L'équipe de la bib'

BUDGET

Après le vote du compte administratif (CA) 2024 le 11 mars 2025, le Conseil municipal a adopté le 8 avril le budget primitif 2025 (BP 2025).

Vous pourrez les consulter en détail sur le site de la commune, ou sur demande au secrétariat de la Mairie.

Le Budget primitif 2025 a été réalisé avec la volonté de **maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus** aux habitants ; de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions chaque fois que possible.
Il s'équilibre avec les reports des résultats des années antérieures :

- pour la section de fonctionnement à 1 318 332€
- pour la section d'investissements à 647 718€

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	283 507	365 917	Atténuation de charges	18 922	24 500
Charges de personnel	379 754	420 488	Produits des services	40 822	94 396
Charges de gestion courante, attén. pdts et charges excep	66 118	67 820	Gestion courante et pdts excep.	10 113	9 000
Frais financiers	53 078	45 258	Impôts et taxes	682 509	692 031
			Dotations et compensations Etat	227 160	185 514
Total dépenses réelles	**782 457**	**899 483**	**Total recettes réelles**	**979 526**	**1 005 441**
Amortissements	14 851	16 733	travaux en régie	4 261	6 000
total dépenses de fonctionnement	**797 308**	**916 216**	**total recettes de fonctionnement**	**983 787**	**1 011 441**
CAF brute	148 861	111 958	la différence entre les recettes réelles (+ travaux en régie) et les dépenses réelles constitue la CAF (Capacité d'Autofinancement) qui doit permettre a minima de rembourser le capital des emprunts		
remboursement capital emprunts	105 093	107 269			

→ **L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élève à 1 308 458€**

À noter un élément important en 2025 : la reprise de la cantine scolaire par la commune au 1er janvier 2025, qui génère :

- des dépenses supplémentaires en charges à caractère général (32 000€ d'achats) et en charges de personnel (30 000€)
- des recettes supplémentaires : participation des familles pour 52 000€

Nous voyons ainsi évoluer la structure de notre budget dans le tableau suivant :

100€ dépensés par la Commune en fonctionnement			100€ de recettes de la Commune		
sont utilisés	**en 2024**	**en 2025**	**proviennent**	**en 2024**	**en 2025**
pour les charges de personnel	49 €	47 €	des impôts locaux	72 €	69 €
pour les charges générales	36 €	41 €	d'autres taxes et dotations de l'État	22 €	19 €
pour les charges de gestion	8 €	7 €	des produits des services	4 €	9 €
pour les charges financières (intérêts des emprunts)	7 €	5 €	de produits de gestion et exceptionnels	2 €	3 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 ; quelques précisions :

- Les salaires du personnel communal représentent la moitié des dépenses, avec une augmentation significative des charges patronales de retraite, le remplacement d'un agent et des heures supplémentaires pour pallier aux arrêts maladie de 2 agents
- Pour les charges à caractère général :
  - une augmentation des charges d'énergie (essentiellement le gaz), malgré une maîtrise de la consommation
- Les intérêts des emprunts encore élevés commencent à baisser

Recettes réelles de fonctionnement 2025 ; quelques précisions :

- Des atténuations de charges importantes, remboursement d'une partie des salaires des salariés en arrêts maladie
- Des produits de services augmentés des recettes de la cantine
- Une augmentation des impôts avec la revalorisation annuelle des bases par l'état (suivant le taux de l'inflation)
- Une baisse des dotations : l'arrêt du fonds de concours de Roannais Agglomération

Pour l'année 2025, les recettes anticipées et les dépenses maîtrisées permettent de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour le remboursement des emprunts (endettement de notre commune important) ainsi que pour l'autofinancement des investissements modérés à réaliser cette année.

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux communaux d'imposition à la même hauteur qu'en 2024 (les taux de notre commune restent parmi les plus bas des communes à proximité)

- pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,10%
- pour la Taxe foncière sur le non bâti : 32,14%
- pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,88%

RETOUR SUR LES AUGMENTATIONS DES TAXES FONCIÈRES DE 2020 À 2025

2020 :
- revalorisation de l'État : 0
- augmentation du taux communal : 0

2021 :
- revalorisation de l'État : 0.2%
- augmentation du taux communal : 0

2022 :
- revalorisation de l'État : 3.4%
- augmentation du taux communal : 0

2023 :
- revalorisation de l'État : 7.1%
- augmentation du taux communal : 2.44%

2024 :
- revalorisation de l'État : 3.9%
- augmentation du taux communal : 2%

2025 :
- revalorisation de l'État : 1.7
- augmentation du taux communal : 0

Un propriétaire qui payait une taxe foncière de 1 000€ en 2020 va payer 1 230€ en 2025, 230€ de plus :

=> **173€** dûs aux revalorisations annuelles (soit ¾)
=> **57€** dûs aux augmentations des taux communaux (soit ¼)

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

En 2024, la commune a dépensé 237 599€.

Rénovation énergétique écoles	139 551 €
Assainissement Rue de la Bruyère	22 281 €
Création WC foot	22 212 €
Réfection voirie Chemin de Ravatet + bornage	24 628 €
Matériel	17 513 €
Aménagement Espace Aventure	7 992 €
Plan cimetière	2 028 €
Jeux pour enfants	1 394 €

31 873€ de subventions d'investissements ont été reçues en 2024. D'autres ont été reportées en 2025.

À noter : bon nombre de subventions ne sont perçues que l'année suivant la fin du projet, ce qui déséquilibre les budgets.

Focus sur la conversion en LEDs d'une partie de l'éclairage public : nous avons choisi de modifier les éclairages les plus énergivores de la commune pour un coût total de 18 313€ TTC, le SIEL-Territoire d'énergie Loire participe à hauteur de 40% du montant HT des travaux, soit un reste de charge de 9 500€.

En 2025 il est prévu 115 392€ en opérations d'investissements :

Espace Aventure : études, matériel et travaux	38 000 €
Voirie : réfection Rue des Cyprès - partie 1	29 592 €
Acquisition de matériel	10 000 €
Éclairage public : conversion de 3 lampadaires en LEDs	9 500 €
Terrain de foot : achèvement des sanitaires extérieurs	8 875 €
Cimetière : reprise des concessions	7 200 €
Écoles : stores, électroménager cantine	6 555 €
Logiciel gestion cantine	5 670 €

Il est prévu de toucher des subventions pour un total de 163 765€ !

- Département : 48 250€ pour la rénovation énergétique de l'école et des voiries
- Roannais Agglomération : Fonds de concours de 29 375€, et 25 000€ d'attribution de compensation pour des projets d'investissements liés à la transition écologique (éclairage public et terrain d'aventure)
- Région : 53 886€ pour la rénovation énergétique de l'école et les sanitaires du terrain de foot
- et 7 254 € de don de l'association de la cantine scolaire (achat logiciel et formation)

BILAN DES INVESTISSEMENTS DE 2020 À 2025

Étant donnés les investissements importants réalisés sous les mandats précédents, ayant nécessité des emprunts importants, nous avions peu de marge de manœuvre.

Nous avons réalisé les investissements prévus, et même davantage, sans recours à de nouveaux emprunts, et sans détériorer la trésorerie de la commune.

Un total d'opérations d'investissements de 942 000€ , soit une moyenne de 157 000€ par an financés à 52% par des subventions.

Le remboursement des emprunts a représenté un coût :

- en remboursement de capital de 612 000€ sur 6 ans , soit 102 000€ en moyenne annuelle
- en charges financières, les intérêts des emprunts, de 271 000€ sur 6 ans, soit une moyenne annuelle de 46 000€

À noter que l'augmentation des taux d'intérêt à partir de 2023 pour un emprunt à taux variable a représenté un coût supplémentaire cumulé sur 3 ans de 46 000€.

LE PROJET TERRAIN D'AVENTURE

Espace naturel ouvert à tous, d'activités ludiques, pédagogiques, autour des terrains de tennis et sur une prairie adjacente, le projet se concrétise petit à petit au cours du mandat : à l'origine, un groupe de jeunes sollicite la mairie pour installer un City Stade sur un des 2 terrains de tennis plus ou moins à l'abandon. Ils s'investissent avec des adultes pour un nettoyage initial, avant l'installation du City en 2022. Ils ont ensuite l'idée de créer un circuit VTT en profitant des dénivelés existants.

En parallèle, un espace « biodiversité » avec les mares se crée lors de journées citoyennes au cours de la réalisation de l'ABC. Cet espace est investi en 2023 par l'école maternelle qui vient y faire l'école dehors une fois par mois. Des arbres sont plantés à la demande des enfants. Ces plantations ont été mises à mal pour plusieurs raisons : la nature du terrain qui n'a pas permis une bonne installation, des dégradations volontaires, et les travaux de suppression de la haie du terrain de foot (rendue nécessaire, car les racines des arbres abîmaient le terrain).

Un projet plus global est alors envisagé, **incluant une parcelle communale actuellement en prairie**. Des réflexions sont menées avec les différents groupes d'acteurs concernés, amenant beaucoup d'idées. Un avant-projet est demandé à un bureau d'études. Le rendu a eu lieu en mai avec des représentants du Conseil Municipal des Enfants et leurs parents, l'Association des Jeunes de Lentigny (G.A.L.), le groupe *Mon Village Espace de Biodiversité* (MVEB), et des élus.

Cette réunion très constructive, donnant la parole à toutes les générations d'habitants, a permis d'apporter des modifications et de fixer des priorités. Ainsi, seront réalisés dans un premier temps, prévus au budget d'investissement 2025 et réalisés pour partie en régie et lors de la journée citoyenne d'automne le parcours VTT, **un parcours d'initiation au vélo pour les petits, un abri de 20m², quelques tables et bancs,** des clôtures, de la signalisation. Par la suite, en fonction des moyens, pourront être envisagés un terrain de pétanque, des places de parking, des jeux au sol, etc.

Le groupe MVEB sera la cheville ouvrière pour la conception de l'aménagement de la prairie, avec des haies, des arbres (fruitiers et autres), et pour la réalisation de panneaux pédagogiques. Le rucher communal y est déjà installé depuis ce printemps : 2 ruches avec des nouveaux essaims (cet hiver, les ruches n'ont malheureusement pas survécu).

ZOOM SUR LOUIS GAY

Source photo : Coralie Gay

Louis est né en 1997, et a grandi aux Sérails, près de la maison de ses grands-parents, où se sont succédés **3 générations d'agriculteurs avant lui.** On raconte que, quelques mois plus tard, ses premiers mots ont été, maman, papa, et... vache et tracteur ! Un signe !

Au fil des années, Louis baigne dans ce monde agricole en aidant son père, et en occupant une partie des vacances scolaires chez Christian Lassaigne, alors agriculteur à Lentigny.

Quelques années plus tard, après un bac S brillamment obtenu au lycée Carnot, il part à Lyon en fac de biologie. Il restera 2 ans dans la grande ville, et s'y ennuiera, jusqu'au jour où il annoncera à ses parents sa décision (au grand dam de sa mère): il sera agriculteur et reprendra la ferme familiale. Il entame alors un BTS en production animale au lycée agricole de Ressins.

Il s'installe le 1er janvier 2019, et succède à son père, quelques mois avant d'obtenir son diplôme. Il poursuit l'élevage de vaches à viande. Petit à petit, il acquiert des prés, agrandit son site, achète du matériel. Les mâles nés à la ferme partent à la vente. Chaque année, 20 % des femelles nées sont conservées pour renouveler en partie son cheptel. Doucement et sagement, il passe de 15 vaches sur 45 ha en 2019 à 55 vaches sur 75 ha aujourd'hui. Il développe également une activité de vente directe à la ferme.

Il est également trésorier bénévole d'une CUMA. Une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole regroupe des agriculteurs pour investir dans du matériel, et organiser l'utilisation de ces équipements sur leurs exploitations. C'est aussi un lieu de partage d'expériences. Louis affirme que « *c'est une bonne chose de ne pas être tout seul et de profiter des conseils des aînés* ».

En parallèle, Louis occupe un emploi à temps partiel de « technicien de maintenance et dépannage en salle de traite », dans une entreprise où il se sent bien, en confiance avec ses collègues et clients, eux aussi agriculteurs. Cet emploi lui permet d'assurer une stabilité dans ses revenus, un complément nécessaire. Son exploitation ne lui permet pas encore de se dégager un salaire suffisant, même s'il estime être dans une situation plutôt confortable aujourd'hui (vis-à-vis des prix actuels du marché de la viande bovine), comparativement à ce qu'ont pu connaître ses parents.
À ce sujet, il reconnaît volontiers sa chance de pouvoir compter sur Papa et Maman pour les conseils et les coups de main à la ferme, surtout en cas d'imprévus.

Louis est aujourd'hui un agriculteur heureux, ayant trouvé un équilibre entre sa ferme, l'entreprise qui l'emploie et sa famille. Pauline sa compagne, fille de vigneron, est éducatrice spécialisée auprès de jeunes autistes. Ils s'installeront dans quelques mois aux Sérails dans la maison des grands-parents, une fois sa rénovation terminée. **Ainsi la boucle est bouclée !**

Même si son métier le passionne, il avoue avoir toujours eu un grand besoin de sortir, jouer au basket (qu'il pratique à Lentigny depuis l'âge de 3 ans), partir skier l'hiver, et surtout, faire la fête avec les copains, notamment chez Bastien au Bistrot du Pont !

LENTIGNY EN FÊTE : LES CLASSES EN 5 SORTENT LE GRAND JEU !

Préparez vos appareils photo, vos sourires et votre bonne humeur : le samedi 30 août, **Lentigny va vibrer au rythme de la fête des classes en 5 !** De 0 à 90 ans, toutes les générations seront réunies pour une journée placée sous le signe de la joie, du partage et de la fête.

Dès l'après-midi à 16h, ne manquez pas le défilé des classards : chaque décennie défilera fièrement à bord de chars décorés selon un thème original, préparés avec soin et créativité. Un spectacle festif et coloré qui promet de ravir petits et grands ! Les rues du village seront transformées, le temps d'une journée, en véritable scène de spectacle entre musique, rencontres et éclats de rire.

Après cette belle parade, la fête se poursuivra à proximité de la salle d'animation rurale, où les classards auront le plaisir d'**offrir un apéritif à tous les habitants du village.** Un moment parfait pour se retrouver, échanger des souvenirs et partager un bon verre dans une ambiance chaleureuse. Et ce n'est pas fini ! Le soir, les classards se retrouveront autour d'un bon repas suivi d'une soirée dansante. De quoi faire vibrer la piste jusqu'au bout de la nuit !

Alors, que vous soyez classard ou simple curieux, **venez nombreuses et nombreux faire la fête avec nous !** On vous attend avec le sourire et l'envie de partager un moment inoubliable !

G.A.L - Section Classes

BOULES LYONNAISES

Ce sont environ **une vingtaine de boulistes** qui se retrouvent les lundis et vendredis après-midi de 13h30 à 18h30 Place du Cèdre pour jouer à la Lyonnaise (d'Avril à fin Octobre), et pendant la mauvaise saison tout le monde se rend au boulodrome de Pouilly-les-Nonains (mêmes horaires).

Les personnes intéressées (hommes et femmes) par la pratique de ce jeu peuvent prendre contact **en venant nous rencontrer sur les jeux, ou au 06 77 82 90 77 (Monsieur Verchery).**

G.A.L. - Section Boules

UN ÉTÉ CRÉATIF

Nous préparons **notre prochaine expo qui aura lieu en Octobre** (les 10, 11 et 12), l'occasion de montrer, partager, expliquer toutes nos techniques et connaissances en broderies, points comptés, hardanger, dentelle aux fuseaux, patchwork (tradi, appliqué, boro, aléatoire, etc.), crochet (amigurumi), tricot, carterie, livres découpés, etc.

Nous nous retrouvons les lundi après-midi, à la salle des fêtes, à partir de 14h, jusqu'à 17h45. Pas de trêve estivale , l'occasion pour les vacancier(e)s de passer nous voir, demander une aide ponctuelle (Idem lundi 30 Juin, journée continue afin de monter les lots de tombola de notre expo, ouverte à tout le monde).

Pour tout renseignement, responsable **Nicole Becouze 06 82 09 96 04.** Bel été à tou(te)s !

G.A.L. - Section Un Temps pour Soi

8ÈME BIKE AND RUN

Samedi 16 Août 2025 à 17h30 : 8ème Bike and Run ; un V.T.T. Pour deux. **Un jeu sur un circuit de 5 km, ouvert à tous,** de 12 à 100 ans et plus. Un trophée aux vainqueurs avec une gerbe et une bouteille de champagne, une coupe à la première équipe mixte, une coupe au plus jeune, une coupe au plus ancien. Venez nombreux !

Inscriptions avant le 10 Août 2025, auprès de Régis Lassaigne par email sur l'adresse **regis.lassaigne@hotmail.fr ou au 06 50 14 22 52.**

Le même jour à Lentigny : 13ème Trophée Monique Lassaigne, course cycliste, à partir de 13H30.

G.A.L. - Section Bike and Run

UNE BELLE RÉUSSITE

Les représentations de théâtre ont eu lieu les week-ends du 29-30 mars et 5-6 avril.
Quelle satisfaction de jouer devant **une salle comble ou presque à chaque fois !**
Les jeunes ont d'abord présenté une pièce intitulée « *Ces dames du château* » de Marie Antonini, mêlant contes et humour. Puis les ados se sont amusés à jouer les cancres à l'école. Bravo à tous ces jeunes : Lise, Pauline, Antoine, Solène, Samuel, Manon, Maelyne, Léane, Lilou, Louisa, Sarah et Angelino. Et merci encore à Elena pour son investissement auprès d'eux.

Et chez les adultes, sous la direction de Fabienne, Stéphane, Stéphanie, Fanny, Manu, Fred, Anastasia et Célia ont eu l'immense plaisir de jouer, pour sa première mise en scène, la pièce de Mathias Perez « *Un ananas sur une chaise en bois* ». Le décor épuré contrastait avec celui de l'année dernière et le thème était bien différent également : **des personnages hauts en couleur** tous enfermés dans une même pièce sans savoir ni pourquoi ni comment ils se sont retrouvés ici. Une malle et un mystérieux ananas posé sur une chaise en bois pour seuls éléments de décor, ont révélé leurs secrets petit à petit mais le suspens a duré jusqu'à la fin, dévoilant un final inattendu !

Place désormais aux lectures pour choisir la future pièce.

Merci encore au public chaleureux et sans oublier non plus Cédric Paire qui nous a de nouveau installé de belles lumières. À l'année prochaine !

G.A.L. - Section Théâtre

Source photos : G.A.L. - Section Théâtre

INAUGURATION DE LA FRESQUE AFS

Le week-end des 24 et 25 mai s'est tenue l'Assemblée Générale de l'association AFS Vivre Sans Frontières. À l'occasion de cet évènement, les bénévoles de Rhône et Loire ont souhaité faire découvrir notre village. La Mairie a pris part aux festivités en organisant un pot de l'amitié. À cette occasion, **le village et l'association ont inauguré une fresque symbolique.** Cette fresque représente dix ans de partage et d'ouverture : grâce à AFS, Lentigny a accueilli 44 jeunes venus de 26 nationalités différentes dans 14 familles lentignoises, et a permis à 8 jeunes Lentignois de participer à des programmes d'immersion interculturelle.

Lors de cet événement, le village a eu le plaisir d'accueillir 80 participants venus de toute la France, accompagnés de 30 bénévoles, et de 11 familles d'accueil lentignoises, engagées dans cette belle aventure humaine. Nous vous invitons à venir admirer la fresque, qui sera peinte à la rentrée par les prochains AFS'ers. Elle se situe sur le parking de la salle de basket du village.

Si vous souhaitez avoir plus d'information sur le départ et/ou l'accueil, n'hésitez pas à contacter **Roxanna Collet au 07 87 56 57 06 ou afs.rel.programmes@gmail.com**

Source photo : AFS Rhône & Loire

AFS Vivre Sans Frontières Rhône & Loire

MUSICOR, DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTRÉE

Après une année réussie malgré de modestes effectifs, Musicor prépare sa rentrée avec de nouveaux projets pour ses élèves : **une classe de flûte traversière devrait voir le jour, ainsi que des cours de chant** (classique ou musiques actuelles) proposés par la future professeure de harpe qui remplacera l'actuelle partant à la retraite. Le petit ensemble de cordes s'agrandira pour devenir un atelier orchestre avec une plus grande variété d'instruments.

Musicor renouvelle par ailleurs sa convention avec Roannais Agglomération, bénéficiant ainsi de son soutien financier et offrant à notre structure associative la chance d'appartenir à un réseau d'écoles de musique, qui travaillent ensemble pour proposer aux élèves musiciens du territoire **une large gamme de projets collectifs transversaux** (musique/théâtre/danse, etc.)

Source photos : MUSICOR

Les projets pour l'année 2025/26 seront dévoilés à la rentrée, venez-vous renseigner lors **des inscriptions, qui auront lieu le vendredi 5 septembre à la salle des fêtes.** À cette occasion, vous pourrez rencontrer les professeurs et essayer les instruments proposés par l'école. Prestations et démonstrations musicales seront assurées par les professeurs et élèves, autour d'un apéritif avec toute l'équipe de bénévoles qui assurera les inscriptions, bref un moment convivial en perspective !

La chorale de Musicor, quant à elle, est en recherche d'effectif et lance un **"appel à rejoindre", à toute personne intéressée par le chant choral**. Point n'est besoin de compétences musicales particulières, seule l'envie de chanter en groupe suffit. Nous vous espérons nombreux à répondre à notre appel, afin de pouvoir donner un beau concert chorale dans notre village. Que vous soyez choriste ou instrumentiste, n'hésitez pas, Musicor vous accueille de 7 à 97 ans !

Contact : 06.63.08.11.73 / musicorlentigny42@gmail.com

Le Bureau de Musicor

L'ORB A BESOIN DE VOUS

Rejoignez-nous en tant que bénévole !

L'ORB (coopération territoriale entre les clubs de Villemontais, Saint-Jean-Saint-Maurice et Lentigny) est une structure dynamique qui fonctionne très bien, aussi bien sur le plan sportif qu'humain. **Nos équipes brillent sur le terrain, et l'esprit collectif est au cœur de notre réussite.**

Les présidents sont très impliqués dans la consolidation de la CTC (Coopération Territoriale de Clubs) et le développement du recrutement d'apprentis. Pour leur permettre de se concentrer pleinement sur ces missions essentielles, nous avons besoin de renforcer nos équipes dirigeantes :

- Commissions techniques : organisation des entraînements, et des plannings, recherche entraineurs.
- Manifestations : aide à la mise en place d'événements.
- Sponsoring : recherche de partenaires, gestion des relations avec les sponsors.

Que vous soyez parent, joueur, ou simple amateur de basket, votre aide est précieuse ! Rejoignez-nous dès maintenant et **devenez acteur de la réussite de l'ORB !**

Pour plus d'infos ou pour vous engager, contactez-nous directement lors des matchs ou par message :

- Julien Lauretti : 06 42 24 14 56
- Laura Masztaler : 07 78 21 11 38
- Véronique Perey : 06 72 71 65 08
- Nathalie Clapot : 06 79 40 38 05

Le Bureau de l'USL

UNE KERMESSE ENSOLEILLÉE !

Cette année, le Sou des Écoliers a organisé sa kermesse de fin d'année le Vendredi 13 Juin à l'école de Lentigny. L'occasion de **partager un moment convivial pour les petits comme pour les grands**.

Des jeux en bois, des crêpes et des gâteaux, du maquillage pour les enfants, une buvette et de la restauration sur place, bref, l'ensemble des éléments permettant de passer un moment agréable tous ensemble.

Avant les festivités, nous avons pu assister aux spectacles de l'ensemble des classes de l'école grâce à l'implication de l'ensemble de l'équipe enseignante (merci à eux !).

Une année de plus qui se clôture, dans un moment festif et chaleureux et qui nous permet d'avoir hâte de recommencer l'année prochaine.

Un grand merci aux bénévoles pour le temps et l'implication, mais également à nos sponsors et donateurs qui permettent chaque année, de faire d'un événement à plus de 400 personnes, une belle réussite collective.

Le Sou des Écoliers de Lentigny

Source photos : Sou des Écoliers et École Primaire Simone Veil

LA VIE DE CHÂTEAU POUR LE 42ÈME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE LENTIGNY-BENNA

Du 31 mai au 1er juin, **43 italiens du village jumelé de Benna ont été accueillis à Lentigny** avec un programme exceptionnel.

Le samedi soir, M. de Saint Lager a reçu, au manoir de Chatelus, 135 convives franco-italiens pour la visite des extérieurs du manoir, le partage du vin d'honneur offert par la mairie et la dégustation du buffet champêtre organisé par le Comité de Jumelage. À cette occasion, nos amis de Benna ont remis un cadeau pour l'école maternelle de Lentigny préparé par les enfants de Benna, une plaque gravée pour la commune, ainsi que les traditionnels sacs de riz servant à la préparation du risotto de la marche du jumelage.

Le dimanche, une trentaine de voitures d'exception attendaient nos italiens pour une virée dans la montagne bourbonnaise, la visite du tunnel de la fromagerie Mons et la découverte culturelle du château de Drée en Saône-et-Loire.

La fin du week-end a été réservée à des moments plus intimistes et reposants entre familles jumelées. Cette année, **une quinzaine de jumelés découvraient, pour la première fois, Lentigny.**

Source photo : Comité de Jumelage de Lentigny

La saison des festivités est désormais lancée pour le comité de jumelage avec la préparation de la fête du village du samedi 5 juillet et la marche le dimanche 7 septembre.

FÊTE DU VILLAGE LE 5 JUILLET - PROGRAMME :

- Dès 16h30 : ouverture des structures gonflables (gratuites, offertes par la Mairie) et de la buvette (boissons, crêpes, churros, glace italienne, granita, barbe à papa, pop-corn, plancha charcuterie - fromage, hot-dog, frites).
- Dès 19h : marché nocturne organisé par la mairie avec animation d'une batucada offerte par le CJL
- 21h45 : retraite aux flambeaux au départ de la Mairie
- 22h30 : feu d'artifice offert par la Mairie et concert gratuit du groupe « The Wallaby's » offert par le Comité de Jumelage

L'ensemble des évènements aura lieu autour du stade de foot et de la Salle d'Animation Rurale.

Toutes les personnes qui souhaitent aider à ces deux manifestations lentignoises peuvent prendre contact avec le bureau : **cjl42@disroot.org ou auprès d'Yves Vernin 06 60 95 29 26.**

Le Comité de Jumelage de Lentigny

PROCHAINE COLLECTE DE SANG À LENTIGNY

L'association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villerest vous rappelle sa prochaine collecte le **mardi 2 septembre 2025 à la Salle des Sports de 15h à 19h**.

Pour plus d'informations sur le don ou si vous souhaitez intégrer l'équipe qui prépare les collectes, écrivez-nous à dondusang42155@gmail.com. On compte sur vous !

L'Association des Donneurs de Sang bénévoles de Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villerest

LA CROIX ROUGE RECHERCHE DES VOLONTAIRES

L'Unité Locale de la Croix-Rouge sise à ROANNE, 12 rue Beaulieu, intervient dans différents domaines comme :

URGENCE / SECOURISME avec des formations telles que :

- La P. A. D. (Prévention des Accidents Domestiques) dans les écoles du Roannais
- L'I. P. S. (Initiation aux Premiers Secours) + I. P. S. J. (Junior) également dans les écoles du Roannais
- Le P. S. C. (Premier Secours Citoyen) au sein de l'Unité Locale ou à SAINT-ÉTIENNE

ACTION SOCIALE qui regroupe :

- L'Accueil / écoute à l'Union Locale,
- L'accueil alimentaire statique au 12 rue Beaulieu à ROANNE chaque lundi de 14h à 16h et sur les 4 plateformes (CHANGY, LAY, RENAISON, SAINT JUST EN CHEVALET),
- FLE (français Langue Étrangère, Alphabétisation)
- Inclusion Numérique
- Textile – la Boutique Croix-Rouge deviendra prochainement « chez HENRY » à la suite du déménagement, en ville
- Maraudes / SAMU social
- Présence au Centre de détention de ROANNE
- Correspondants « Phare » de la Croix-Rouge, dans les communes du Roannais (40 communes sur les 115 du Roannais ont un correspondant) pour, entre autres, la quête annuelle à domicile. Chaque enveloppe récoltée annuellement sert au financement des actions de la Croix-Rouge du Roannais.

La Croix-Rouge a besoin, pour la pérennisation et le développement de ses actions, de bénévoles et des correspondants qui seront formés dès leur implication auprès de Paul DUPASQUIER et de Jocelyne GUFFROY. **N'hésitez-pas à les contacter le matin de 9 h à 12 h au 04.77.71.35.64.**

L'Unité Locale de la Croix-Rouge de Roanne

FOOTONS TOUS ENSEMBLE !

L'ESSOR termine sa saison avec succès. Les équipes des différents niveaux ont été présentes pour les matchs et ont joué le jeu jusqu'au bout.

Les diverses manifestations ont été gratifiantes pour les organisateurs et bénévoles et nous montrent le besoin de fédération entre les équipes, et **le lien que peuvent entretenir les villages et municipalités.** Réunion de bureau à Moulins Cherier, Tournoi de Noël et février, à Villemontais, vente de couscous autour d'un match à Lentigny, le tournoi des Fourmiz a repris sa place à Saint Léger sur Roanne, le vide grenier continue dans notre village et le tournoi de sixte organisé par nos jeunes à Villemontais. Un beau challenge rempli pour le club !

Pour la rentrée prochaine, le club a décidé de **la gratuité des licences pour les U7 et U9** et d'un prix de 60€ avec 1 textile pour les U11 et U 13. Alors n'hésitez pas à venir essayer, le mercredi à partir de 14h pour les plus jeunes et 17h30 pour plus de 10 ans.

Le club remercie la municipalité pour son écoute et son aide précieuse, les bénévoles, les éducateurs coachs toujours sur le terrain, le bureau et le bureau élargi avec nos jeunes qui sont très actifs, bienveillants, et ils assurent.

L'ESSOR - ESPOIR SPORTIF DE L'OUEST ROANNAIS

ÉCOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL

Retour en images sur les dernières actualités de l'école :

École Primaire Simone Veil - Rue Buissonnière - 42155 Lentigny

Classe transplantée en mai
des CM1 et CM2 avec l'ascension
du Puy de Dôme et visite à Vulcania.

Visite des italiens du Comité de Jumelage,
qui nous ont apporté un "memory"
fabriqué par les enfants de Benna.

Nous leur avons offert des histoires écrites par les enfants.

Source photos : École Primaire Simone Veil

Rencontre des GS et CP avec
les correspondants de Commelle-Vernay
pour des activités artistiques et scientifiques.

Retour à Commelle-Vernay le 27 juin pour une marche et une chorale.

Sortie à la gravière aux oiseaux à Mably
avec les maternelles et CP : travail autour des animaux de la gravière et contes sur l'eau avec Anny Wille et Michèle Grégoire.

Source photos : École Primaire Simone Veil

Sortie des GS-CP au moulin Richard-de-bas à Ambert
pour la visite du musée du papier, et fabrication d'une feuille avec des tissus.

Passez un bel été et **rendez-vous le lundi 1er septembre** pour la rentrée !

Les enseignants de l'École Primaire Simone Veil

UNE PAGE D'HISTOIRE : LES PREMIERS MAIRES DE LENTIGNY

En mars prochain, les Lentignois seront appelés à élire leur maire. Cette démarche nous paraît aujourd'hui normale, mais cela n'a pas toujours été ainsi. **Qui ont été les premiers maires de Lentigny ?**

Il faut remonter à la Révolution pour le savoir, et malheureusement nos archives (municipales et du département), sont bien pauvres sur ce sujet. Il faut dire qu'en 1789, Lentigny ne comptait que 200 habitants regroupés en 50 feux[1].

En 1789 à Lentigny, qui était alors une paroisse et pas encore une commune, c'est un certain **Antoine CROZET qui en est syndic**, c'est-à-dire plus ou moins l'équivalent du maire. Il habite près du Pont, dans la maison qui porte toujours son nom. Il est signataire (avec 6 autres Lentignois) du cahier de doléances, en date du 1er mars 1789. Ce cahier, fort long pour une petite paroisse comme la nôtre (l'équivalent de 3 pages dactylographiées), était très argumenté. Il débute ainsi :

> *« La paroisse de Lentigny est située à la naissance d'une plaine peu fertile et coupée par quelques coteaux qui le sont moins encore. Du seigle en petite quantité et du vin de qualité médiocre composent toute sa richesse. Son étendue est d'environ une demie lieue en tous sens ; sa population malgré la culture des vignes y est peu considérable. On prendrait une bien autre idée de l'importance de cette paroisse si on la considérait sous l'aspect de l'impôt. Ce qu'elle paye en taille, accessoires, capitation, vingtième, corvées, milice, droits d'aides, gabelles, droits domaniaux, etc, etc, etc, peut être le produit effectif de son territoire. Les seuls droits perçus sur 1000 pièces de vin[2] environ qu'elle fournit à la consommation de Paris équivalent à plus de 900 livres et excédent de cinq sixième pour chaque tonneau la valeur réelle de cette denrée sur les lieux. Si chaque point du royaume également circonscrit rapportait une somme pareille le revenu du fisc serait immense. Mais le sol entier de la France aidé de toutes les ressources de l'industrie n'y suffirait pas. (…) »*

Puis arrive la loi du 22 décembre 1789 : « Il y aura une municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». **Notre premier maire élu est Antoine GOUJON.** Nous ne le savons qu'à travers l'acte de mariage le 24 mai 1791 de son fils Guy, « fils légitime d'Antoine GOUJON, maire de la paroisse de Lentigni » (sic). Antoine est marchand, comme l'était son père. Il a déjà été en charge de la paroisse comme syndic, avant Antoine CROZET[3]. Antoine est né le 15 juin 1727 à Lentigny et se marie le 26 janvier 1756 avec Philiberte GUIOT qui décède le 03 décembre 1756 après la naissance de leur fille Marguerite. Antoine se remarie le 9 février 1762 avec Marie Thérèse ECHASSON, de St-Maurice. Ils auront 10 enfants nés entre 1762 et 1783 ! Le fils de Guy, **Antoine, sera également maire de Lentigny de 1842 à 1865**, le plus long mandat de maire à Lentigny ! Cet Antoine décède à 76 ans, en 1871 ; il était alors débitant de tabac. Son petit-fils, **Antoine (26/02/1852 - 19/01/1914), sera aussi maire de Lentigny de 1901 à 1904 !** Marié à Claudine ROFFAT, ils habitaient au lieu-dit La Forêt (route d'Ouches). Ce 3ème Antoine était maitre-maçon et fabricant de tuiles. La tuilerie se situait route d'Ouches, en limite de commune, et a fonctionné une trentaine d'années entre 1880 et 1910.

En 1791, c'est encore le curé qui tient les registres paroissiaux. L'état civil naîtra en France un peu plus d'un an après, avec la loi du 20 septembre 1792. Le curé de Lentigny en retire une certaine amertume. Il écrit dans son registre : *« note pour la postérité : le 30 janvier (1791) j'ai prêté le serment civique dans les termes prescrits par la loi avec cette explication en ce qui est de l'ordre politique et purement temporel je maintiendrai & la constitution & pour les objets spirituels que cette constitution pourroit atteindre, & je me réserve à la seule et unique authorité (sic) de l'église catholique apostolique et romaine dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir. Je n'ai point voulu retirer cette explication et je suis destitué par l'élection du Sieur Treille vicaire de Villemontais qui sera installé demain vingt et un d'août Dieu soit loué – sans démission – Bridoult curé de Lentigny ».*

En 1793 et 1794 (nous sommes en pleine terreur !), le maire est **Guy TRACLET, laboureur, 34 ans. C'est le deuxième maire de Lentigny**. Nous ne le savons, ici encore, que par l'état civil. Il supplée en effet de temps en temps Jean Marie Barrel qui était alors en charge de l'état civil (qui signait "Barrel municipal et officier public"). Guy Traclet épouse à Lentigny le 15 février 1779 Marguerite GOUJON, première fille d'Antoine, le 1er maire. Leur fils Jean-Marie TRACLET épousera en 1813 Reine CROZET, une des filles d'Antoine CROZET qui était syndic en 1789 ! Un de ses descendants sera également maire : Claude TRACLET, de 1919 à 1940, le 2ème plus long mandat de Lentigny après celui d'Antoine GOUJON (le petit-fils).

[1] Source : cahier de doléances de Lentigny, écrit le 1er mars 1789 (Archives de la Diana à Montbrison)
[2] Une pièce = 200 litres
[3] Déclaré comme tel à la naissance de son fils Jean Guy le 02/09/1780

Antoine GOUJON (le grand-père !) décède le 23 juillet 1795, déclaré alors cultivateur et maire de Lentigny. Il a donc fait un deuxième mandat après Guy TRACLET. Nous ne savons pas qui a été maire à partir de ce moment jusqu'en juin 1800, date à laquelle un certain **Claude PERICARD apparaît comme maire. Il le sera jusqu'en 1803**. Mais en 1800, c'est Napoléon qui dirige la France, et il a décidé que les maires ne peuvent pas être élus mais nommés par le Préfet. Claude habite le hameau d'Aubertet (actuelle maison des Terrade), il est vigneron et est surtout connu pour ses talents de rebouteux. Il n'hésitera d'ailleurs pas à écrire en 1808 « *à sa Majesté Impériale et Royale* » (on n'est jamais trop prudent !) pour obtenir l'autorisation de continuer son « métier » de rebouteux !

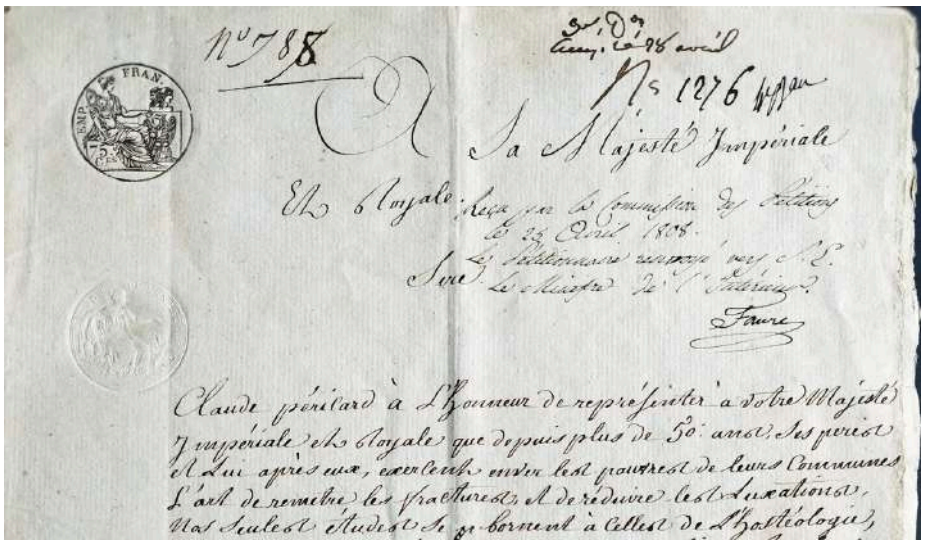

Reproduction partielle de la lettre de Claude PERICARD à Napoléon, avril 1808[4] : « *Claude PERICARD a l'honneur de représenter à votre Majesté Impériale et Royale que depuis plus de 50 ans, ses pères et lui après eux, exercent envers les pauvres de leurs communes l'art de remettre les fractures et de réduire les luxations. Nos seules études se bornent à celles de l'hostéologie (sic). Les accidents si fréquents dans les occupations rurales demandent de prompts secours que ne peuvent se procurer les habitants de nos campagnes. Nos succès certifiés par le certificat ci-joint des maires de nos communes font un devoir au requérant de supplier très humblement votre Majesté Impériale et Royale de lui accorder une autorisation pour continuer d'être utile à ses concitoyens qui béniront votre Majesté de leur conserver un secours journalier.* »

Reproduction (très partielle) du certificat du 8 avril 1808 des maires de 9 communes qui soutiennent Claude PERICARD : Lentigny, Ouches, Villemontais, Cherier, St-André-d'Apchon, St-Maurice-sur-Loire, Villerest, Pouilly-les-Nonains et même Roanne ! Le maire de Lentigny est alors BARREL, et TRACLET son adjoint.

Admirons le tampon de Lentigny avec l'aigle couronné ! La réponse du ministre de l'intérieur au Préfet de la Loire ne se fait pas attendre : « *Le Sieur PERICARD peut être maintenu dans son état de rebouteux.* »

Claude PERICARD est né à Aubertet le 31 janvier 1752, il se marie (on le marie ?) à 14 ans avec Jeanne DETOURS, âgée de 21 ans, issue d'une famille de marchands. Claude se déclare d'ailleurs marchand lors de son mariage. De leurs 9 enfants (le premier naît en 1773, soit 7 ans après le mariage) un seul, Pierre, le dernier, né en 1785, atteindra l'âge adulte. Dure réalité de la vie en cette fin du 18ème siècle ! Claude PERICARD décèdera, lui, à l'âge de 64 ans à Aubertet en 1817. Un de ses descendants sera également maire de Lentigny : Georges BLANC, maire de 1953 à 1971.

UN GRAND MERCI À GÉRARD SPECKLIN POUR SES RECHERCHES ET POUR LA RÉDACTION DE CET ARTICLE

[4] Archives Départementales de la Loire, 5M15

BILAN DE MANDAT

5 ANS À VOS CÔTÉS...
ET DE NOMBREUX PROJETS RÉALISÉS !

Nous avons choisi de faire notre bilan de mandat dans ce Petit Lentignois car l'échéance démocratique de l'année prochaine nous impose une réserve politique à partir de septembre 2025.

Pourquoi ce bilan de mandat ?

C'est une exigence démocratique, nous sommes responsables devant les électeurs et il faut vous montrer ce qui a été réalisé et prouver la transparence de la gestion municipale. Sujet par sujet, mais de manière non exhaustive, nous vous montrons les différentes réalisations, les divers engagements que nous avions pris devant vous. Quelques projets ajoutés à nos promesses de campagne seront aussi mis en lumière.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LES CONSEILS DE QUARTIERS

Les réunions de quartiers ont été lancées en novembre 2021 (puis juin 2022, février 2023, novembre 2023), lieux de dialogue entre les habitants et avec la municipalité afin de construire ensemble le mieux-vivre à Lentigny, permettant ainsi aux lentignois de faire ressortir des sujets préoccupants, de donner des avis après avoir été informés, mais aussi à des personnes de s'impliquer davantage en devenant délégués de quartiers.

Au fil du temps, nous avons regroupé des quartiers ensemble, afin d'enrichir les débats. Lors des réunions, les habitants ont été sollicités pour des avis : sur l'extinction de l'éclairage public, sur d'éventuelles augmentations des taxes foncières. Ils ont donné des idées qui ont été mises en place : sur l'entretien et la végétalisation des espaces publics, sur le contenu des journées citoyennes, qui ont été orientées vers des chantiers d'amélioration de la vie du village, sur l'accueil des nouveaux habitants, etc.

Source photos : Mairie de Lentigny

Le sujet de la sécurité des déplacements a été largement plébiscité, nous amenant à créer une commission intégrant les délégués de quartiers et des citoyens experts. Plusieurs réunions et rencontres de terrain avec l'appui des statistiques du radar pédagogique ont permis de mettre en place des solutions (passage à 30km/h et priorités à droite dans le bourg, cheminements piétons, chicanes, traçages au sol, etc. Tous les lentignois ont été sollicités lors de réunions publiques sur 3 sujets différents concernant des aménagements : rue de la Bruyère, autour de l'école, et la traversée de la D53. La municipalité a tenu compte des avis recueillis lors de ces concertation en modifiant des propositions ou y renonçant pour le moment.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces rencontres citoyennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les premiers jeunes élus parmi les écoliers de CM1et CM2 ont inauguré à l'automne 2021 cette démarche citoyenne : représenter les enfants de Lentigny pour « aider le village à s'améliorer ».

Soutenus par des élus, ils ont appris à prioriser des projets parmi leurs très nombreuses idées. Sur ces 4 années, ils ont créé une boîte à idées à l'école, sensibilisé les parents sur le stationnement autour de l'école, organisé une campagne d'affichage sur les crottes de chiens et les déchets sur la voie publique, lancé un concours de dessin, créé l'affiche de l'atelier Boules de Noël au marché de Noël, décoré et installé une boîte à livres devant l'école, travaillé sur des projets communaux (plantation d'arbres, terrain d'aventure, etc.), préparé les cérémonies officielles (19 mars, 8 mai et 11 novembre) avec la lecture collective d'un texte.

Ils ont été associés dans la mesure du possible aux évènements du village : vœux, journées citoyenne, journée de l'Europe, etc.

Source photos : Mairie de Lentigny

LES JOURNÉES CITOYENNES

Nous avons continué à inviter deux fois par an les lentignois à un samedi matin de travail en équipe dans le village, suivi d'un temps convivial autour d'un repas. Une cinquantaine de personnes à chaque fois, de tous âges, ont participé à divers travaux nécessaires à nos projets, que nous n'aurions pas pu réaliser sans cette aide bénévole, faute de moyens humains et financiers.

Les travaux ont été menés le plus souvent avec des personnes directement concernées : le nettoyage des terrains de tennis et leurs abords avec les jeunes, l'entretien et la création de mares, la création d'hibernaculums avec des membres de *Mon Village Espace de Biodiversité* (MVEB), l'arrachage de la haie du terrain de foot avec l'ESSOR, et la fixation du grillage, la réalisation du toit du bac à sable à l'école, les aménagements sécurité routière avec des membres de la commission sécurité routière (pose des poteaux pour les cheminements piétons rue des vernes, rue des cèdres et route d'Ouches, ralentisseurs et marquages au sol rue de la Bruyère, marquage des places de parking place de la mairie). Des équipes ont également réalisé du désherbage de massifs, de la taille d'arbustes, du débroussaillage, et l'entretien du cimetière.

Source photos : Mairie de Lentigny

Pour les cheminements piétons, d'après des devis demandés à une entreprise, en déduisant le coût d'achat du matériel, l'économie réalisée a été de 16 000€. Pour le terrain de foot, près de 8 000€. Ce n'est pas rien, sans compter les heures réalisées que l'on peut estimer au minimum à 1 000 heures.

Source photos : Mairie de Lentigny

En dehors de ces journées, une équipe de bénévoles s'est constituée pour l'entretien régulier du cimetière ; l'équipe des boulistes a contribué à la plantation d'arbres et à la création du WC extérieur de la salle des sports. Nous avons aussi eu une belle participation aux ateliers de décorations de Noël pour la commune.

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS, BATIMENTS

VOIRIE

Depuis le début du mandat, sur les 22 000m de voies communales revêtues et les 13 000m de voies non revêtues, nous avons :

- désimperméabilisé 400m de chemins (chemin de la Bruyère et chemin des Bleuets)
- créé 300m de chemin sécurisé et construit une passerelle lors des journées citoyennes (chemin des Galinettes).
- reprofilé 3000m de chemins (les Bleuets, des Potiers, de l'Étang, de la Billonnière, du Clair de Lune, des Sérails, etc.)

Pour les voies goudronnées, ont été refaits 440m pour le chemin de Ravatet, 350m pour la rue des Vernes et 330m de gravillonnage pour l'entretien de la rue des Sapins. Une partie de la rue des Cyprès sera réalisée en 2025. Plus de 7000m de fossés ont été entretenus.

Pour entretenir nos espaces publics, nous avons remplacé le tracteur tondeuse en début de mandat, acquis un rabot désherbeur et différents matériels (débroussailleuse, élagueuse, souffleur, taille haies, etc.). Nous avons repensé tout le fleurissement (plus sobre en eau et en entretien).

Concernant les équipements extérieurs, nous avons remis en état le terrain de foot stabilisé, créé un city-stade, réhabilité un terrain de tennis, installé des jeux d'enfants parc du Cèdre, abattu la haie du foot en lien avec l'ESSOR et changé des filets.

La croix orthodoxe a été rénovée. Au cimetière, 11 tombes ont été relevées, et un caveau communal créé.

Source photo : Mairie de Lentigny

Source photo : Mairie de Lentigny

BÂTIMENTS

Travaux de rénovation énergétique de l'école : notre priorité (l'école maternelle a été construite en 1983, et l'école primaire en 2003).

Après une étude thermique en 2021, il a été réalisé, de 2020 à 2024, pour 210 000€ de travaux pour le groupe scolaire, destinés essentiellement à réduire la consommation énergétique, tout en améliorant le confort des élèves :

- la réfection des toitures, avec isolation (restaurant scolaire, BCD, école maternelle),
- la deuxième tranche des menuiseries extérieures (qui ont donc été changées en totalité, après la première tranche de 2019),
- le traitement acoustique du restaurant scolaire,
- des changements d'éclairage (passage en LEDs) et des travaux électriques.

Les travaux sur d'autres bâtiments ont consisté en :

- un rafraîchissement de la Salle d'Animation Rurale, accompagné de nouveaux équipements,
- la création de WC extérieurs au stade,
- la création de WC derrière la Salle des Sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉNERGIE, EAU

En dehors des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, des capteurs de CO2 et de température ont été installés dans nos bâtiments publics, nous avons éteint une partie de la nuit l'éclairage public, nous changeons en LEDs en 2025 quelques lampadaires.

Nous avons tenté, sans succès pour le moment, de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage du terrain de foot : la Réutilisation des Eaux usées Traitées (REUT) de la lagune ne nous a pas été autorisée. En revanche, nous avons réduit très fortement les arrosages de nos bacs de fleurs, en implantant essentiellement des vivaces.

MOBILITÉ

Outre les aménagements pour la sécurité des déplacements, des arceaux pour attacher les vélos ont été installés devant la mairie, à côté de la salle des sports et de la Salle d'Animation Rurale.

Source photo : Mairie de Lentigny

BIODIVERSITÉ

Nous avons très régulièrement informé via nos supports de communication sur les risques liés aux espèces à enjeux pour la santé humaine (ambroisie, frelon asiatique, moustique tigre, etc.) et avons assuré une surveillance de ces espèces sur notre commune afin d'empêcher leur développement.

Le groupe *Mon Village Espace de Biodiversité* (MVEB) a continué ses activités soutenant les actions de la commune en matière de biodiversité : gestion du rucher communal, animations à l'école, fête des abeilles, trocs-cultures, concours photo, etc.

Le groupe a été un acteur important dans la réalisation de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale, réalisé en 2022 et 2023), inventaire des milieux et des espèces de notre commune qui a permis de sensibiliser la population à la biodiversité qui les entoure. Il est aussi très présent dans la réflexion sur l'aménagement de l'espace aventure, en particulier sur le volet biodiversité. Il a été à l'origine de la demande de labellisation « APIcité » pour la commune, obtenu en novembre 2024.

ÉCONOMIE

Le petit marché de producteurs lancé à l'automne 2020 continue sur sa lancée, avec de 2 à 5 stands selon les semaines. Les producteurs apprécient l'ambiance de notre village et leurs clients réguliers. Nous contribuons ainsi à l'accès aux circuits courts.

COMMUNICATION

Depuis 2020, l'équipe municipale a renforcé la communication pour mieux informer les habitants. Les supports numériques sont en constante progression. La page Facebook compte aujourd'hui 920 abonnés, Instagram 110, la newsletter 201, et l'application Illiwap 829. Ces canaux permettent une diffusion rapide et variée de l'actualité communale, mais également régionale et nationale.

En parallèle, le bulletin municipal a été modernisé, le nombre de parutions adapté, les supports visuels repensés, et le site Internet entièrement refondu pour plus de clarté et d'accessibilité.

Toutes ces actions mises en place ont permis de renforcer le lien entre la Mairie et les citoyens, avec une information plus proche, plus lisible et plus réactive.

CULTURE

La maison des associations possédant une pièce peu utilisée par les associations lentignoises et bénéficiant d'un bel éclairage naturel, nous avons eu envie d'en faire une salle d'expositions. Nous l'avons ouverte aux artistes lentignois en priorité, mais également à d'autres, afin d'exposer leurs œuvres et d'échanger avec le public sur leur art, leur technique, leur inspiration.

Nous avons souhaité faire de cet espace, un lieu de vie et de rencontres autour de l'art. Des expositions diverses se sont succédées : des photographies du bout du monde ou montage sortis de l'imaginaire de l'artiste, des aquarelles, des sculptures, etc.

Source photo : Mairie de Lentigny

Nous avons également continué à soutenir financièrement notre médiathèque. Une médiathèque à Lentigny particulièrement dynamique grâce à ses bénévoles toujours dans l'action, qui propose en plus des 10h d'ouverture/semaine au public et du "p'tit café du samedi", de nombreuses animations autour du livre, de la littérature mais aussi des conférences, des documentaires, des soirées contes, 2 « troc livres » pendant nos journées de troc cultures, où s'échangent graines, plantes et livres ! Elle accueille aussi chaque semaine toutes les classes de notre école et ponctuellement les enfants du centre de loisirs.

Nous avons également soutenu notre école de musique, MUSICOR, en mettant gratuitement à disposition notre maison des associations et en nous intéressant à son développement, ses manifestations.

La culture sous toutes ses formes a été au cœur de nos préoccupations, de nos motivations car capable, elle aussi, de générer des rencontres enrichissantes intellectuellement mais également humainement et de contribuer au « bien vivre ensemble ».

RESTAURANT SCOLAIRE

Source photo : Mairie de Lentigny

En janvier 2025, la commune reprenait à son compte la gestion du restaurant scolaire du village suite à la dissolution de l'association qui s'en occupait jusque-là depuis de nombreuses années.

La restauration scolaire joue un rôle fondamental dans le parcours éducatif de nos enfants. Au-delà de sa fonction nutritionnelle, elle représente un temps important de socialisation et d'apprentissage, aussi avons-nous eu à cœur de réaliser une transition sereine qui permette aux enfants de garder leurs repères et leurs habitudes.

Le personnel en charge du restaurant scolaire n'a donc pas changé. Nous avons intégré Sophie (notre efficient chef d'orchestre de la cantine) dans le personnel communal ; elle continue de gérer le restaurant scolaire au quotidien avec rigueur et conscience.

La réservation des repas s'est modernisée et se réalise en ligne à l'aide d'un logiciel dédié. Les parents peuvent ainsi, de chez eux, tranquillement, et quand ils le souhaitent, réserver les repas de leur enfant avec facilité.

Nous avons à cœur de fournir des repas de qualité nutritionnelle en privilégiant au maximum les achats chez des artisans locaux, en les préparant sur place. Nous privilégions également la qualité sanitaire des repas en appliquant strictement les règles d'hygiène en vigueur. Tout cela sans en changer le prix, mais en optimisant les achats.

NOTRE ÉCOLE

L'école a toujours été au centre de nos réflexions, de nos préoccupations. En effet, pour nous, elle fournit à l'enfant les outils nécessaires pour réussir dans la vie. C'est le lieu où l'on apprend les fondements de la connaissance, les bases de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Mais elle permet également aux enfants d'acquérir les codes pour vivre en société.

Source photo : Mairie de Lentigny

Ainsi, nous avons consacré 30 % du budget de fonctionnement, et 35 % du budget d'investissement de la commune. Des subventions pour différentes sorties scolaires ont été accordées.

Source photos : École Primaire Simone Veil

Garder le même niveau de qualité pour notre école a été une de nos préoccupations, aussi avons-nous toujours soutenu la présence de nos ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), éléments importants de la vie, scolaire et ce malgré la baisse des effectifs et un budget contraint.

Nous avons augmenté le temps de garderie en organisant une garderie méridienne que nous venons de renforcer par la présence d'un troisième agent. Une collaboration efficiente entre l'école et la mairie est essentielle, aussi nous avons intégré l'école dans la réflexion sur le projet du terrain d'aventures, facilité la présence des ATSEM pendant les sorties scolaires en permettant leur remplacement, écouté et souscrit dans la mesure de nos moyens, aux diverses sollicitations des enseignants.

LE MONDE ASSOCIATIF

Le monde associatif c'est la vie d'un village ! Et notre village est riche de toutes ses associations qui œuvrent pour proposer multiples activités aux Lentignois. Aussi nous nous devions de les soutenir, financièrement par l'attribution de subventions pour des évènements exceptionnels (40 ans du jumelage, 70 ans du basket par exemple) mais aussi par l'achat de matériel (réfrigérateur pour nos amateurs de foot, lave-verre pour l'USL, machine sous-vide pour le Comité de Jumelage de Lentigny, tables, barnums etc.) ou la création d'un local également pour le CJL.

Nous avons aussi structuré notre mode de fonctionnement avec les associations afin d'être plus performants dans l'aide logistique que nous pouvions leur apporter mais aussi afin de fournir un listing complet et actualisé chaque année de toutes les associations existantes sur Lentigny que nous tenons à disposition de tous à la mairie.

Source photo : Mairie de Lentigny

Ce qui nous tenait vraiment à cœur, c'était de mobiliser les différentes associations autour d'événements festifs à Lentigny pour apporter du lien social, de la vie à notre village, travailler ensemble. Nous avons commencé par la création de notre marché de Noël regroupant des artisans, des producteurs, et des associations. Rappelons-nous les différentes éditions de la fête de la Saint Patrick, de la fête du village, fête des classes, fête autour de la nature avec le groupe MVEB. Autant de moments de joie, qui nous ont rassemblés autour d'un projet commun. La vie associative à Lentigny est dense, protégeons-la.

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Les nouveaux membres du CCAS se sont attachés à pérenniser pendant tout ce mandat le lien avec les anciens en continuant à organiser le repas annuel, le portage des colis de Noël et la visite du 1er mai avec un brin de muguet, moments d'échanges et de partage, des moments de vie tout simplement ! Il nous a paru important, voire nécessaire de faire perdurer ces liens intergénérationnels pour garder la mémoire de notre village tel qu'il était il y a 40 ou 50 ans tout en construisant le village d'aujourd'hui.

Cependant, nous avons voulu faire évoluer les actions du CCAS et lui redonner son rôle premier, plus social. Nous avons donc monté une procédure d'attribution d'aides financières, pour des lentignois qui se trouvaient dans une situation pécuniaire difficile face à des dépenses spécifiques. Nous avons également proposé notre aide pour faciliter la mise en contact avec une assistante sociale du département, examiné les dossiers de jeunes lentignois qui nous présentaient un projet sérieux et sollicitaient une aide pour pouvoir le finaliser (subvention etc). Tout cela en respectant un budget contraint.

Créée pour participer au bien-être de nos anciens, et pour leur permettre de rester vivre chez eux mieux et plus longtemps, l'ADMR qui intervient dans 40 familles lentignoises a sollicité les communes de son secteur d'intervention, pour une participation à l'achat d'un véhicule réfrigéré pour le portage des repas (2445 repas à Lentigny en 2024). Ce projet a retenu l'attention de notre bureau et une somme exceptionnelle de 500 euros leur a été accordée.

Informer, aider, soutenir, lutter contre l'exclusion ; ce sont les fonctions du CCAS (ouvert, au service et accessible à tous les habitants de notre village) et c'est cela que nous nous sommes efforcés de faire.

Source photo : Mairie de Lentigny

ÉTAT CIVIL 2024-2025

MARIAGES

- GALICHON Louis et DE ARAUJO MACHADO Mélanie, le 02/08/2024
- PEREIRA Alexis et RIGAUD Doriane, le 31/08/2024
- RENAUD David et LEBLANC Antonya, le 07/09/2024
- VIAL Anthony et SANCHEZ Laetitia, le 26/04/202

Conformément à la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), la Municipalité est tenue de récolter le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication de l'état civil dans le bulletin municipal.
Seuls les événements pour lesquels nous avons reçu le consentement des familles sont publiés ici.

NAISSANCES

- CHAT Lucas, le 09/08/2024
- DE COCKBORNE Chloé, le 13/08/2024
- GARDETTE Élisa, le 15/10/2024
- ALLEGRE Jeanne, le 03/03/2025
- JAUZI Molly, le 19/03/2025
- GALICHON Léao, le 18/05/2025
- BEROUD Mia, le 19/05/2025

DÉCÈS

- BADET Hubert, le 29/07/2024
- PEURIERE née GIRAUDIER Agnès, le 07/08/2024
- CHEVRON Joseph, le 03/10/2024
- BOSSANT Suzanne, le 03/12/2024
- PONCET Denis, le 07/12/2024
- COLLONGE née GRIMBERGER Laurence, le 01/01/2025
- GRAND Jacques, le 05/01/2025
- DEVEAUX Albert, le 01/02/2025
- DEGOULANGE Georges, le 11/02/2025
- MAISONNEUVE Georges, le 25/03/2025
- FRASSE née ROCLE Arlette, le 12/04/2025
- ETAIX Raymonde, le 05/05/2025
- CHOITEL André, le 23/05/2025
- LABOURE née COMBRISSON Simone, le 24/05/2025
- PIMENTAO Linda, le 12/06/2025

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉMARCHES EN CAS DE DÉCÈS D'UN PROCHE

Déclaration de décès

La déclaration est à faire auprès du service État Civil :

- dans les 24 heures suivant le décès,
- de la Mairie où le décès a eu lieu,
- par un parent, une personne possédant les renseignements les plus exacts et les plus complets sur l'état civil du défunt, ou par un mandataire habilité,
- en se présentant avec le livret de famille ou l'acte de naissance du défunt

Demande d'acte de décès

Toute personne, même si elle n'a aucun lien de parenté avec le défunt, peut demander un acte de décès.

La demande peut être faite sur place ou par correspondance, auprès de la Mairie du lieu où a été dressé l'acte ou du dernier domicile du défunt.

En cas de demande par courrier : indiquer les nom et prénom du défunt ainsi que la date du décès et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

TARIFS COMMUNAUX 2025

TYPE	CONDITIONS	TARIFS
Salle des fêtes	Demi-journée	**100,00€**
	Journée	**150,00€**
	2 journées consécutives	**250,00€**
Salle d'Animation Rurale (S.A.R.)	Demi-journée (en semaine)	**200,00€**
	Week-end (samedi et dimanche)	**450,00€**
	Jour supplémentaire (vendredi ou lundi)	**100,00€**
Droits de voirie	Droit de place marché	**15,00 €/an**
	Chapiteaux jusqu'à 3 jours	**50,00 €/jour**
	Véhicule en stationnement pour vente-expo 1 journée	**50,00€**
	Vendeur ambulant Hebdo (camion pizza, food truck, etc.)	**100,00 €/mois**
Concessions	15 ans (2 m²)	**250,00€**
	15 ans (4m²)	**400,00€**
	30 ans (2m²)	**500,00€**
	30 ans (4 m²)	**800,00€**
Colombarium	15 ans (la case)	**400,00€**
	30 ans (la case)	**700,00€**
Jardin du souvenir	Ouverture pour dépose des cendres	**50,00€**
Garderie périscolaire	Frais d'inscription annuel pour un enfant	**150,00 €/an**
	Frais inscription exceptionnelle	**3 €/jour**
Restaurant scolaire	Repas enfant	**4,20€**
	Repas adulte	**6,00€**
	Tarif majoré	**6,00€**

DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLOMÉRATION

Depuis le 30 juin 2025, les déchèteries de Roannais Agglomération ont adopté **de nouveaux horaires d'ouverture**. Cette évolution s'inscrit dans une phase d'expérimentation dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Grande nouveauté ! Pour la première fois, les usagers pourront se rendre dans toutes les déchèteries **durant la pause déjeuner y compris le samedi** – une première pour La Pacaudière et Pouilly-les-Nonains.

À noter : les quatre déchèteries seront désormais **fermées le mardi.** Cette journée sera dédiée aux opérations de nettoyage, d'entretien et de maintenance, ainsi qu'à la formation continue des équipes, afin de garantir un accueil toujours plus qualitatif.

Jusqu'au 30 août, les quatre déchèteries seront ouvertes :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h à 15h
- Samedi : de 9h à 18h
- En cas d'alerte canicule : de 8h à 15h toute la semaine jusqu'au samedi
- Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés

Du 1er septembre 2025 jusqu'au 28 juin 2026, les déchèteries fonctionneront toujours en journée continue selon les horaires suivants :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 10h à 17h
- Samedi : de 9h à 18h
- Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés

Pour tout renseignement, contactez le 0800 17 34 50 (du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h –appel gratuit).

RAMASSAGE DES DÉCHETS ET DES ENCOMBRANTS

Pour vos déchets ménagers, en vue de faciliter le service des agents de Roannais Agglomération :

- Présentez la poubelle couvercle fermé, poignée côté rue
- Regroupez-la si possible avec la poubelle de votre voisin
- Ne déposez aucun déchet ou sac à côté de votre poubelle
- Ne sortez votre poubelle que si elle est suffisamment pleine
- Respectez les jours de collecte ; sortez-la la veille (**mardi soir pour collecte le mercredi matin à Lentigny**)
- Rentrez votre poubelle après la collecte

Pour vos encombrants : un **service gratuit de ramassage à domicile est proposé** par l'Agglomération. Pour prendre rendez-vous, appelez le numéro vert 0800 00 08 56 (appel gratuit depuis un poste fixe).

- **Objets acceptés** : déchets volumineux et lourds, mobilier, électroménager, produits toxiques, mobilier de jardin, vaisselle, et livres.
- **Déchets refusés** : pneus, déchets de soins, et gravats (déchets verts : uniquement pour Roanne, Villerest, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges et Mably).

Sur rendez-vous, C3R vient directement à votre domicile récupérer vos encombrants (mobilier, vaisselle, divers objets...).

Service gratuit sur simple appel téléphonique N° vert 0 800 00 08 56 APPEL GRATUIT

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÛLAGE DE DÉCHETS

Vous souhaitez brûler vos déchets verts (feuilles, branches, herbe, etc.) dans votre jardin ? Sachez que **c'est interdit en France, que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.** Les déchets verts doivent être compostés, recyclés ou déposés en déchetterie. Si vous brûlez sans respecter la réglementation, vous risquez une amende de 750€ !

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi à la **dégradation de la qualité de l'air** et a des conséquences sanitaires potentiellement graves sur nos concitoyens.

Avec l'accroissement et l'intensification des étés caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur **aggravant de risques incendies** en particulier dans les territoires exposés à ce risque. L'interdiction de brûlage à l'air libre doit être scrupuleusement respectée !

Pour vos déchets verts, plusieurs solutions s'offrent à vous : le compostage, le broyage, le paillage mais également le dépôt de vos déchets verts dans l'une des quatre déchèteries de Roannais Agglomération.

NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Le bruit ou les nuisances olfactives générés par le comportement de personnes ou d'animaux peuvent constituer des troubles de voisinage. En dehors de son importance pour la qualité de la vie, **le bruit a aussi des répercussions prouvées sur la santé.**

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe, même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni ne dure dans le temps.

Veillons donc à adopter **un bon comportement pour le respect de nos voisins.**

HORAIRES DE LA MAIRIE

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30,
- le samedi de 8h30 à 12h.

Fermeture hebdomadaire le mercredi
Contact : 04 77 63 13 60 et mairie@lentigny.fr

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
- le samedi de 8h30 à 12h.

NUMÉROS UTILES

- MEDECIN (Dr Smaczyla) : 04 77 63 39 68
- PHARMACIE Lentigny : 04 77 63 32 30
- HOPITAL DE ROANNE : 04 77 44 30 00
- CLINIQUE DU RENAISON : 0 826 30 45 00
- GR. AMBULANCIER ROANNAIS : 04 77 71 01 55
- CENTRE ANTI POISON : 04 72 11 69 11
- SOS MEDECINS : 36 24
- ASSISTANTE SOCIALE (E. ODRY) : 04 77 23 61 41

HORAIRES AUTORISÉS POUR VOS ACTIVITÉS OCCASIONNANT DU BRUIT (TRAVAUX, TONTE, ÉLAGAGE, ETC.)

- Jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

De nouvelles abeilles pour le rucher communal

Conception : A. LEFRANC, Commission Communication et Numérique
Directeur de la publication : C. POTET Adjoint à la Communication : R. SALHI - Contact : petitlentignois@gmail.com

Imprimé en France sur les presses de l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue Bulletin municipal tiré à 850 exemplaires sur papier certifié PEFC 100%
Photo en première de couverture : E. TERLIKOWSKI - Photo en quatrième de couverture : C. SPECKLIN